



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 15/12/2022

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 15 décembre 2022 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°3-Décision-modificative-2

Présents :

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur JUDIT Jean-François, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Madame BASSI DONNEFORT Florence, Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame FERNANDEZ Stéphanie, Madame PIOFFET Nelly, Monsieur LAUGA Martin, Madame MANSE Corinne, Monsieur ALIBERT Fabien, Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René, Monsieur RESSEGUIER Frédéric **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Madame TRUILHE Aline (donne pouvoir à Monsieur LAFUENTE Jean-Michel), Monsieur DEL FIORENTINO Julien (donne pouvoir à Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque), Monsieur PATRY Julien (donne pouvoir à Madame FORNASARI Monique)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	024
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	03

I - Exposés des motifs

Madame le Maire informe le conseil qu'il y a lieu d'ajuster le budget primitif 2022 afin de prendre en compte des régularisations d'amortissement liées au mode de calcul *pro rata temporis*.

Il est rappelé que le budget est voté par chapitre.

Madame le Maire soumet à l'approbation du conseil, la décision modificative n°2, ci-dessous détaillée :

RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT		MONTANT
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	-64 525.00€
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	
28031	<i>Amortissement Frais d'études</i>	270.00€
28041511	<i>Amortissement Subvention d'équipement</i>	179.00€
28041582	<i>Amortissement Subvention d'équipement</i>	70.00€
280422	<i>Amortissement Subvention d'équipement</i>	49.00€
2805	<i>Amortissement Licences Logiciels</i>	3 580.00€
28088	<i>Amortissement Autres immob° Incorporelles</i>	468.00€
281351	<i>Amortissement Bâtiments publics</i>	2 830.00€
28151	<i>Amortissement Réseaux</i>	-45.00€
281538	<i>Amortissement Autres réseaux</i>	2 158.00€
281578	<i>Amortissement Autres matériels techniques</i>	387.00€
281828	<i>Amortissement Autres matériels de transport</i>	7 430.00€
281831	<i>Amortissement Matériel informatique scolaire</i>	- 25 158.00€
281838	<i>Amortissement Autres matériels informatique</i>	43 993.00€
281841	<i>Amortissement Matériel de bureau</i>	12 744.00€
281848	<i>Amortissement Autres matériels de bureau</i>	- 5 446.00€
28185	<i>Amortissement Matériel de téléphonie</i>	411.00€
28188	<i>Amortissement Autres immob° corporelles</i>	20 605.00€
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		0.00€

DÉPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT		MONTANT
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	-64 525.00€
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	
6811	<i>Dotations aux amortissements</i>	64 525.00€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		0.00€

II - Considérants et références juridiques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment, l'article L.1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2022-56-005, adoptant le budget primitif de la commune pour 2022,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S) :

ACCEPTER : la Décision Modificative n° 2, telle que détaillée ci-dessus.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Lise PLA-
RODRIGUEZ

Mme Pascale Luguet